

REGLEMENTS 2010 – 2011



crédits photos: Laetitia Kitegi

PRECISIONS concernant les REGLEMENTS N.S. 2010-2011

1. LES PROGRAMMES DU SOCLE DE FORMATION

1.1 Accès aux programmes du socle de formation (cycle 1)

L'obtention du « Pass'Compétition » est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le programme ACQUISITION.

La nageuse peut s'engager dans le socle cycle 1 en cours de saison après l'obtention de son « Pass'Compétition » dans les conditions définies ci-dessous :

- nageuses nées en 2004 et après (7 ans et moins) : obligation de valider les 2 tests sauv'nage et pass'sport avant d'accéder au Pass'Compétition ;
- nageuses nées en 2003 et avant (8 ans et plus) : la validation du sauv'nage et du pass'sport sera laissée à l'initiative du comité régional.

A partir de la saison 2012-2013 tous les enfants (garçons et filles) nés en 2004 et après (2005, 2006,) devront être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme.

1.2. Les cycles et programmes du socle

a. Cycle 1

- Le programme «Acquisition» est adapté à la nageuse qui débute pour acquérir un capital de base dans toutes les dimensions de la discipline. Ce capital lui permettra de choisir ensuite le programme le plus adapté à son niveau et à ses conditions de pratique.

b. Cycle 2

- Le programme «Développement» vise à augmenter et renforcer les capacités de la nageuse pour lui permettre de poursuivre son projet de compétition.

- Le programme «Formation» est très exigeant car il garantit que la nageuse dispose de tous les outils nécessaires pour se confronter au programme FINA et s'adapter tout au long de sa carrière à son évolution.

Les programmes du socle permettent d'accéder aux différents programmes de compétitions en fonction des années d'âge suivantes :

- Programme « Promotion » : 13 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : espoir (12-15 ans).
- Programme «Performance» : 15 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : Junior (15 -18 ans).
- Programme FINA - FFN : Senior (19 ans et plus) et 18 et plus en duo (1993 et avant) pour le duo libre
- Programme FINA -FFN : Toutes Catégories (15 ans et plus)

1.3. Les caractéristiques et temps de validation d'un programme :

Durée d'une saison sportive : du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante.

L'engagement dans une des épreuves des programmes du socle, pour envisager l'intégration dans un nouveau programme, est possible jusqu'au 31 décembre de la saison en cours.

➤ **CYCLE 1 : Programme ACQUISITION**

au maximum 2 saisons, du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2012.

Si validation du Cycle 1 avant le 31 décembre 2010 l'intégration est possible en Cycle 2, programme Développement, à partir du 1er janvier 2011

Si validation du Cycle 1 avant le 31 décembre 2011 l'intégration est possible en Cycle 2, programme Développement, au 1er janvier 2012

Ce règlement s'applique dès cette saison avec conservation des épreuves réussies durant la saison 2009-2010.

Cycle 1 Programme "ACQUISITION"	
Condition de participation au ballet combiné (épreuve n° 5) :	Validation du programme
Participation à 2 épreuves des n°1 à n°4	5 épreuves réussies dans la saison ou sur 2 saisons
Accès possibles après validation du programme "Acquisition" :	
- soit Programme "Développement" et / ou "Formation"	
- soit Circuit « PROMOTION » à partir de 13 ans	

Catégorie d'âge	MOYENNE d'âge de l'équipe
A1	Moins de 10 ans
A2	De 10 à 13 ans
A3	Plus de 13 ans

Pour décider de l'ordre de passage des équipes engagées, un tirage au sort, par catégorie d'âge, sera effectué.

Qualification pour la compétition IRSO : les deux premiers ballets du classement de chaque catégorie d'âge.

➤ **CYCLE 2 : Programme DEVELOPPEMENT**

au maximum 2 saisons, du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2012.

SI validation de ce programme avant le 31 décembre 2010, l'intégration est possible en Cycle 2, programme Formation, au 1er janvier 2011.

SI validation de ce programme avant le 31 décembre 2011, l'intégration est possible en Cycle 2, programme Formation, 1er janvier 2012.

Ce règlement s'applique dès cette saison avec conservation des épreuves réussies durant la saison 2009-2010.

Pour l'épreuve « Propulsion » des programmes « Acquisition » et « Développement », **uniquement**, la nageuse conserve la partie validée durant les 2 saisons.

Les 2 parties de l'épreuve « propulsion » peuvent être organisées sur des compétitions différentes.

Cycle 2 Programme "Développement"			
Cycle 2	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5)	Validation du programme
	Avoir validé le programme "Acquisition"	Participation, dans la saison, à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme "Développement" et/ou "Formation" *	5 épreuves des programmes Développement et / ou "Formation" réussies dans la saison ou sur 2 saisons.
	* Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement.		
Accès possibles après validation de ce programme "Développement" :			
<ul style="list-style-type: none"> - soit Programme "Performance", si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plu - soit Programme "Formation" - soit Programme "Promotion" à partir de 13 ans 			

	Catégorie d'âge	MOYENNE d'âge de l'équipe	
passage tirage au sera	D 1	11 ans et moins	Pour décider de l'ordre de des équipes engagées, un sort par catégorie d'âge effectué.
	D 2	Plus de 11 ans	

Qualification pour la compétition IRSO : les deux premiers ballets du classement de chaque catégorie d'âge.

➤ **CYCLE 2 : Programme FORMATION**

Durée : une saison, c'est à dire du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2011, avec possibilité de dérogation

Dérogation : afin de terminer la validation du programme formation une nageuse **peut valider un seul type d'épreuve manquant** jusqu'au 31 décembre de la saison suivante après accord du Comité régional.

Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs. Une copie sera envoyée au Comité départemental.

		Programme "Formation"	
		Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5)
Cycle 2		Avoir validé le programme "Acquisition"	Participation, dans la saison, à 2 types d'épreuve (1 à 4 du programme Développement et/ou Formation*
			Validation du programme 5 épreuves du programme "Formation" obligatoirement réussis dans la saison
		<i>* Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement</i>	
	Accès possibles après validation de ce programme "Formation" : <ul style="list-style-type: none"> - soit Programme "Performance", si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante - soit Programme "FINA jeune" si nageuse âgée de 12 à 15 ans l'année suivante - soit Programme "Promotion" à partir de 13 ans 		

Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

L'âge minimum de 12 ans pour accéder au programme FINA "espoirs" 12-15 ans, implique de poursuivre sa pratique de compétition dans le SOCLE jusque à l'âge de 11 ans.

Qualification pour la compétition IRSO : les deux premiers ballets du classement.

2. LE PROGRAMME « PROMOTION » MIDI-PYRENEES:

2.1 Conditions d'accès

Le programme Promotion est accessible aux nageuses :

- **âgées de 13 ans et plus exclusivement** (nageuses nées en 1998 et avant) **titulaire du Pass'compétition**

Une nageuse engagée dans le programme Promotion peut participer, conjointement dans la saison, aux épreuves individuelles n° 1, 2, 3, et 4 du socle mais ne pourra pas participer à l'épreuve 5 « ballet ».

2. 2 Règlement et contenu des épreuves :

4 épreuves, ballet combiné, solo, duo, trio, accessibles aux nageuses nées en 1998 et avant.

a / Ballet COMBINE à partir de 6 nageuses:

- ✓ **Durée : 3'30''** dont partie « Groupe » de 1 minute minimum placé au début du ballet. Possibilité de commencer le ballet par un porté
- ✓ Règlement identique au règlement de l'épreuve 5 (ballet combiné) du cycle 2 du Socle

Un club qui ne peut pas présenter un effectif de 6 nageuses, sera autorisé à engager un ballet d'équipe, avec un effectif de 4 ou 5 nageuses. **Durée : 3'** Contenu libre.

c / SOLO :

- ✓ **Durée : 2'**
- ✓ **Éléments imposés:** 1-Poussée barracuda
2-Poussée rétro 1 bras
3-Déplacement rétropédalage 2 bras en l'air
4-Verticale jambe pliée, rassemblé à hauteur, descente.

d / DUO :

- ✓ **Durée : 2' 30''**
- ✓ **Éléments imposés :** *identiques pour Duo et Trio*

1/ Enchaînement de ballet leg avec deux flamencos obligatoires
2/ Poussée rétro simple (immersion complète)
3/ Déplacement rétropédalage 1 bras en l'air
4/ Albatros

e / TRIO :

- ✓ **Durée: 2' 30''**
- ✓ **Éléments imposés:** 1/ Enchaînement de ballet leg avec deux flamencos obligatoires
2/ Poussée rétro simple (immersion complète)
3/ Déplacement rétropédalage 1 bras en l'air
4/ Albatros

3. LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS FINA ET PERFORMANCE

3.1 Les CATEGORIES d'AGE

- **ESPOIR : 12-15 ans** (1999 à 1996) (*cette catégorie est spécifique au programme FFN*)
- **JUNIOR : 15-18 ans** (1996 à 1993)
- **SENIOR :**
 - 19 ans et plus (1992 et avant) en solo et duo technique,
 - 18 et plus (1993 et avant) en duo libre.
- **TOUTES CATEGORIES :** 15 ans et plus.

3.2 Les ENGAGEMENTS (p.223 Annuel Règlements):

- **Pour toutes les compétitions relevant de la Fédération Française de Natation et du comité Midi-Pyrénées, les engagements se font en ligne sur Extranat pour les Compétitions N3 et Nationales et sur autre support pour les compétitions régionales.**

Ils désignent :

- les noms et prénoms des nageuses (solistes, duettistes et équipières),
- les noms et prénoms des remplaçantes,
- les noms et prénoms des officiels.

Aucune modification ne peut être effectuée à l'issue de la date butoir des engagements en ligne.

L'engagement en ligne n'est opérationnel que pour les nageurs(ses) qui sont licenciés(ées) à la Fédération Française de Natation pour la saison en cours.

Le comité Midi-Pyrénées ou la Fédération Française de Natation pour les compétitions nationales vérifie l'exactitude des engagements et la qualification des ballets.

Les engagements se font en deux temps :

- Premier temps

Les engagements préliminaires se font sur fiche récapitulative d'engagement (téléchargement sur site fédéral) transmise par messagerie électronique à la FFN, avec copie au comité Midi-Pyrénées et à la présidente de la commission NS MP (chris.kitegi@orange.fr) au plus tard à la date butoir : le 30 octobre 2010 pour les compétitions d'HIVER et le 15 janvier 2011 pour les compétitions d'ETE.

- Deuxième temps

Les engagements définitifs se font en ligne sur ExtraNat (Compétitions N3 et Nationales), ou sur autre support (compétitions régionales), dans les temps impartis selon les tableaux d'engagement (joint pour la région et l'IRSO et pages 223 et 224 de l'« Annuel règlements FFN » pour les compétitions gérées par

la fédération). Les engagements « papier » doivent être validés par le Comité régional et transmis par mail à la FFN pendant la période d'engagement.

Les engagements seront validés après règlement des frais auprès du comité Midi-Pyrénées, ou du comité organisateur pour les compétitions de l'IRSO, ou de la FFN pour les championnats de France.

Les dates limites d'engagement sont définies pour chaque compétition par le Comité Midi-Pyrénées ou la FFN. Les clubs dont les engagements ne seront pas saisis à la date limite seront considérés comme étant forfaits (cf tableau ENGAGEMENTS pour les compétitions).

3.3 Conditions d'engagement : rappels et précisions

Nul ne peut pratiquer dans un club et participer aux compétitions sans être licencié.

Selon sa qualification dans les différentes épreuves de NS, une nageuse peut être engagée sur les deux niveaux : "Élite" et "National", « National » et « Performance ».

- Une nageuse ne peut être engagée qu'une seule fois dans une épreuve donnée quel que soit le niveau de programme où elle est qualifiée : FINA Élite ou FINA National ou Performance.

Pour chaque saison, les nageuses sont identifiées dans un niveau donné qui correspond à leur engagement dans les épreuves pour lesquelles elles sont qualifiées au niveau le plus élevé.

- Une nageuse est engagée dans les épreuves de sa catégorie d'âge exclusivement, exception faite :

- d'une nageuse âgée de 15 ans qui peut choisir l'une ou l'autre catégorie dans une épreuve donnée.

- d'une nageuse âgée de 18 ans qui peut choisir la catégorie junior ou senior dans l'épreuve de duo libre.

- Quel que soit son niveau, une nageuse de catégorie junior (15 à 18 ans) doit être obligatoirement engagée dans une épreuve spécifique de sa catégorie (solo, duo ou équipe et figures imposées).

- Les épreuves « Toutes catégories » (15 ans et plus) concernent :

- les ballets combinés (8 nageuses minimum) peuvent être composées soit de Juniors et de Seniors, soit de Juniors exclusivement, soit de Seniors exclusivement.

3.4 Dispositif de qualification dans l'année de l'épreuve

➤ **SOLO** pour les trois catégories d'âge :

Les journées d'automne Espoirs, Juniors, Seniors (cf annuel règlements FFN pages 201 à 202)

IRSO : une place de solo par catégorie

La qualification et l'engagement en solo est nominatif et sans remplaçante.

➤ **DUO** pour les championnats de France d'été toutes catégories :

Le tournoi interrégional de qualification (TIRQ) (cf annuel règlements FFN Fiche 2, pages 202 à 204)

IRSO : deux places pour les duos juniors et une place pour les duos seniors.

Les duos engagés dans une épreuve ne pourront pas la nager au championnat N3 Eté Performance.

4. POSITIONNEMENT DES CLUBS ET NAGEUSES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2011 (CF DOCUMENT FFN)

RAPPEL positionnement, des podiums du TNQ 2010, pour la saison 2010-2011 :

Solos juniors : les 3 premières solistes seront intégrées à l'épreuve nationale d'accès (barrage) organisée juste avant le championnat de France élite Hiver.

Solos seniors : les 3 premières solistes seront intégrées à l'épreuve éliminatoire des championnats national hiver élite.

Duos juniors : les 3 premiers duos seront intégrés à l'épreuve nationale d'accès (barrage) organisée juste avant le **championnat national été juniors**.

Duos seniors : les 3 premiers duos seniors seront intégrés à l'épreuve éliminatoire du championnat national été senior.

5. DUREES DES EPREUVES D'ETE

N.S.	Durée de l'épreuve par catégorie					
	SOLO technique	SOLO libre	DUO technique	DUO libre	EQUIPE	COMBINE
ESPOIR		2'30"		3'	3'30"	
JUNIOR		3'		3'30"	4'	
SENIOR	2'	3'	2'20"	3'30"		
TC / Ttes catégories						4'30"

6. LES REGLEMENTS FINANCIERS

Compétitions	Droit d'engagement (euros)	Amende * forfait nageuse** (euros)	Amende * non présentation d'officiel (euros)	Amende * 1. Dossier incomplet, hors délai Support musical non conforme
Epreuve du SOCLE	4 / nageuse	50	200	50
Compétition régionale ou IR Ballets du SOCLE	4 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Championnat Régional - d'hiver - d'été	5 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Challenge Promotion régional	5 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Suivi des jeunes étape I.R.	12 / nageuse	50	200	50
Championnat N3 Automne et Hiver Journées techniques	6 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Challenge I.R. ETE	6 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Championnat National 3 ETE	6 / nageuse 10 / ballet	50	200	50
Championnat France - National - Elite Tournoi National Qualification	8 / nageuse 10 / ballet	80 individuel 500 ballet	300	50

* Les amendes sont à régler sur place le jour de la compétition

**Amende forfait nageuse :

- si forfait non déclaré
- si forfait déclaré après établissement du programme, sauf si un certificat médical est produit dans les 48heures.

7. LES PERIODES D'ENGAGEMENTS**Compétitions du SOCLE 2010 – 2011 NS CMP**

SOCLE	Date compétition	Epreuves	Date limite engagement	Lieu*	Logistique
Compétition SOCLE M.Pyrénées	6 et 7 novembre	PC/ 1 - 2 - 3 - 4	22 octobre	Montauban	Montauban N82
Compétition SOCLE M.Pyrénées	15 et 16 janvier	PC/ 1 - 2 - 3	31 décembre	Colomiers	US Colomiers NS
Compétition SOCLE M.Pyrénées	19 et 20 février	PC/ 1 - 2 - 3	04 février	Toulouse	Toulouse
Compétition SOCLE M.Pyrénées	26 et 27 mars	PC/ 1 - 2 - 3	11 mars	Cahors	Cahors N
Compétition SOCLE M.Pyrénées	16 et 17 avril	PC/ 1 - 2 - 3 - 4	01 avril	Colomiers	US Colomiers NS
Compétition SOCLE M.Pyrénées	14 et 15 mai	5	29 avril	Villefranche Rouergue?	Millau ?
Compétition SOCLE I.R.S.O.	25 et 26 juin	5	10 juin	Brive ?	Comité Limousin
Finale I.R.S.O. (suivi jeunes Cycle 2)	02 et 03 avril	Programme Formation	18 mars	Colomiers	Colomiers NS

Journées d'Automne IR SOLOS	21 Novembre	FINA	06 novembre	Toulouse A.Minville	Toulouse NS
-----------------------------	-------------	------	-------------	---------------------	-------------

Championnats d'HIVER

Championnat Midi-Pyrénées	4 et 5 décembre	Performance FINA	18 novembre	Colomiers	Colomiers NS
Championnat N3	29 et 30 janvier		Bordeaux Galin?	Comité AQUITAINE	

Catégorie ESPOIRS

Challenge Midi-Pyrénées	19 et 20 mars	FINA	04 mars	Toulouse A.Minville	Toulouse NS
Championnat N3	02 et 03 avril	FINA	18 mars	Colomiers	US Colomiers NS

TOUTES CATEGORIES (Juniors et Seniors)

Championnat Midi-Pyrénées	19 et 20 mars	PERFORMANCE	04 mars	Toulouse AM	Toulouse NS
Championnat N3 été Tournoi IR de qualification (TIRQ) DUOS	09 et 10 avril	FINA	25 mars	Montauban	Montauban N82
Championnat N3 été	28 et 29 mai	PERFORMANCE	13 mai	Toulouse AM	Comité M.Pyrénées
Challenge PROMOTION	28 et 29 mai	Programme régional	13 mai	Toulouse AM	Comité M.Pyrénées

Compétitions nationales cf « Engagements » pages 223 et 224 de l'annuel REGLEMENTS 2010 -2011